



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le règlement numéro 342-08-2021 intitulé règlement numéro 342-08-2021 visant à modifier le règlement de zonage numéro 123-12-2006 et le règlement 127-12-2006 dans le but de modifier les dispositions sur les pavillons-deux générations, adopté à la séance ordinaire du 15 novembre 2021, a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François le 14 janvier 2022 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur le site Web de la municipalité ou sur rendez-vous durant les heures d'ouverture de bureau de la municipalité situé au 145, route 222 à Racine, et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À RACINE, CE 3^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022.

Lyne Gaudreau

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Lyne Gaudreau, Directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 3 février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce troisième jour du mois de février deux mille vingt-deux.

Lyne Gaudreau

Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC